

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024



Sommaire

Préface de Mme Félicie Weycker	4
Interview de Mme Yuriko Backes	5
Interview de Mme Sylvie Siebenborn	8
Missions et services	9
Les bâtiments	10
Plan du site	11
Travaux neufs	12
Gestion du patrimoine	27
Faire vivre Belval	34
Organisation et comptes annuels	38



Un lieu où le patrimoine industriel, l'innovation urbaine et les ambitions nationales se rencontrent

C'est avec une grande émotion, mais aussi une immense satisfaction, que je signe aujourd'hui cette ultime préface en tant que président du Fonds Belval. Après 10 années passées à la tête de cette institution, j'ai eu le privilège d'accompagner, aux côtés d'équipes engagées et compétentes, la transformation continue du site de Belval – un lieu emblématique où le patrimoine industriel, l'innovation urbaine et les ambitions nationales se rencontrent.

Au fil des ans, le Fonds Belval s'est affirmé comme un acteur clé du développement urbain, culturel et scientifique du sud du pays. Il a l'importante mission de piloter, dans une approche cohérente et durable, la transformation d'un site industriel emblématique en un quartier vivant, attractif et tourné vers l'avenir.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez notamment deux entretiens marquants. Tout d'abord celui avec Madame Yuriko Backes, ministre de la Mobilité et des Travaux publics, qui évoque avec conviction les grands enjeux liés au développement du site et à la mobilité dans le sud du pays. Et aussi celui avec Ma-



Félicie Weycker

Président du Conseil
d'Administration du Fonds Belval
jusqu'au 8 décembre 2024

dame Sylvie Siebenborn, Premier Conseiller de Gouvernement auprès du ministère de la Mobilité et des Travaux publics, qui me succède désormais à la présidence du Fonds Belval. Je me réjouis sincèrement de voir cette passation s'effectuer dans un esprit de continuité et de confiance. Je suis persuadée que, sous sa présidence, le Fonds Belval poursuivra avec succès les nombreuses missions qui lui sont confiées.

Parmi les faits marquants de 2024, il convient de souligner le chantier du bâtiment des Archives nationales, qui avance de manière significative et constituera, à terme, un

nouvel équipement majeur du site. Le Fonds Belval a également continué à améliorer les aménagements urbains de Belval, renforçant la qualité et la cohérence du cadre de vie.

L'année 2024 a également vu l'inauguration du MédiaCentre, aménagé par le Fonds Belval, qui vient enrichir l'offre académique du campus universitaire. Le Centre sportif de Belval, dont le PAP a été adopté, représente une autre étape importante de cette évolution : sa construction débutera très prochainement. Le Fonds Belval a aussi poursuivi les études techniques du Space Campus, projet d'avenir ancré dans la recherche et la technologie.

Ces réalisations illustrent la mission fondamentale du Fonds Belval : accompagner, sur le long terme, la mutation exemplaire d'un ancien site sidérurgique en un pôle urbain, scientifique et culturel de référence. C'est avec fierté que je regarde le chemin parcouru, et avec confiance que je transmets le flambeau à une nouvelle présidence, convaincue que Belval continuera à évoluer et à inspirer. ■

« Développer des bâtiments exemplaires répondant aux attentes et exigences du XXI^e siècle »



Yuriko Backes
Ministre de la Mobilité et
des Travaux publics

Quel regard portez-vous sur le développement de Belval et le rôle du Fonds Belval ?

Il est essentiel de rappeler l'importance du projet du site de Belval non seulement pour le sud du pays mais dans un contexte national de décentralisation et de diversification économique et sociale. À travers le Fonds Belval, l'État luxembourgeois poursuit le développement du troisième pôle urbain du pays avec un site innovant, dont les activités sont tournées vers l'avenir grâce notamment à la présence de l'Université et divers autres acteurs de la recherche et de l'innovation. Au sein de la Cité des Sciences, à proximité

des Hauts Fourneaux, témoins de notre riche passé sidérurgique, prennent place des activités qui contribuent à notre prospérité future. Le Fonds Belval est un acteur prédominant de la mise en œuvre de ce projet en créant des infrastructures modernes de qualité dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture et en soutenant l'innovation et l'attractivité nationale.

En ce sens, mon regard est doublement positif : aussi bien concernant le passage réussi d'un ancien site sidérurgique vers un site de vie, d'étude et de travail que de la contribution de qualité à cette réussite grâce à l'engagement du Fonds Belval.



Quels sont aujourd'hui les grands principes qui guident le développement des projets étatiques à Belval ?

Plusieurs critères fondamentaux qualitatifs guident la démarche de l'État concernant les projets sur le site de Belval dont notamment ceux de la durabilité environnementale et de l'utilité publique des projets. Aussi, l'approche mise en œuvre par le Fonds Belval passe par l'intégration systématique de standards énergétiques élevés, une gouvernance rigoureuse des chantiers, de la gestion des bâtiments et de l'utilisation des moyens publics, ainsi que par une transparence accrue dans les processus de déci-

sions et d'attribution des marchés.

Par ailleurs, l'approche générale est résolument centrée sur les besoins des parties prenantes pour garantir des résultats durables qui répondent aux besoins des personnes qui y vivent, étudient et travaillent mais aussi de celles de passage dans les structures commerciales et culturelles.

Les besoins de la société évoluent de plus en plus rapidement. Quelle vision à long terme, face à ces mutations, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics souhaite-t-il porter ?

Il nous importe d'agir comme le moteur d'une politique d'infrastructures publiques qui soit durable, inclusive et tournée vers l'avenir et qui soit ainsi à la hauteur des enjeux et attentes du XXI^e siècle. La volonté est claire : développer des bâtiments exemplaires qui s'inscrivent dans une approche globale visant à renforcer la cohésion sociale, améliorer la qualité de vie et anticiper les défis environnementaux et démographiques à venir en renforçant la compétitivité du pays et son attractivité au-delà des frontières. ■



« Le Fonds Belval doit rester un moteur majeur du développement territorial »

Comment envisagez-vous votre rôle en tant que nouvelle présidente du Fonds Belval ?

Mon rôle, avec l'ensemble des membres du conseil d'administration, est de veiller à la bonne exécution des missions du Fonds Belval : planifier, réaliser et gérer les infrastructures publiques sur le site de Belval. Depuis bientôt 25 ans, l'État y a développé des bâtiments universitaires, des centres de recherche, des espaces culturels et des équipements ouverts au public. D'autres projets doivent encore voir le jour, afin de faire de Belval un lieu de vie qualitatif, attractif, durable et orienté vers l'avenir. À cet égard, nous nous assurons que chaque projet mis en œuvre et géré par le Fonds Belval répond aux besoins concrets des usagers, soit réalisé dans les meilleures conditions et s'intègre harmonieusement dans le développement global du site.

Quelle vision souhaitez-vous défendre à travers votre présidence ?

Ma volonté est de renforcer le rôle du Fonds Belval en tant



Sylvie Siebenborn

Présidente du Conseil
d'Administration du Fonds Belval
depuis le 9 décembre 2024

qu'acteur de référence dans la réalisation d'infrastructures publiques modernes et exemplaires. Cela passe avant tout par une gestion rigoureuse et une utilisation optimale des moyens publics, afin que chaque euro investi serve l'intérêt général. Il s'agit également de soutenir une coordination renforcée entre les différents acteurs qui animent Belval : l'Université, les centres de recherche, les institutions culturelles et les partenaires locaux. Être à l'écoute des utilisateurs et comprendre précisément leurs besoins est essentiel pour s'assurer que ces bâtiments deviennent de véritables lieux de vie au service de tous. Le Fonds Belval doit rester un moteur majeur

du développement territorial. En tant qu'acteur public, notre mission est à la fois de créer un cadre de vie attractif pour la population et de soutenir une dynamique socio-économique innovante et durable. L'innovation et la durabilité constituent les piliers de chaque projet que nous portons.

Comment envisagez-vous le développement futur des projets d'architecture sur le site de Belval ?

Les projets architecturaux que nous développons doivent répondre à trois exigences : être fonctionnels pour leurs usagers, respecter l'environnement et renforcer l'image de Belval comme lieu de savoir et de culture. La dimension architecturale est un élément essentiel de l'identité du site. Elle permet de valoriser le patrimoine industriel historique tout en intégrant des bâtiments modernes et innovants. Je souhaite que le Fonds Belval continue à être un véritable laboratoire d'innovation pour l'architecture publique. ■



Missions et services

Depuis sa création par la Loi du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest, le Fonds Belval a vu ses missions évoluer. Il accompagne ainsi un projet ambitieux mêlant patrimoine industriel et innovation architecturale.

Le service Bâtiments neufs : garant de la mission initiale de développement public de Belval

Le Fonds Belval agit en tant que maître d'ouvrage pour les équipements de l'État sur l'ancienne friche industrielle de Belval. Le service Bâtiments neufs pilote les projets de construction, depuis la programmation jusqu'à la mise en service, en assurant les études, les concours d'architectes, la supervision des travaux et la gestion financière et comptable.

Le service Gestion du patrimoine : gérer et faire évoluer le bâti existant

Depuis 2015, le Fonds Belval gère aussi les bâtiments qu'il construit. Le service Gestion du patrimoine assure maintenance, exploitation, adaptation et modernisation des infrastructures. Aujourd'hui, 20 bâtiments représentant environ 330 000 m² sont sous sa responsabilité.

Les services Événementiel et Culture et Communication : faire vivre et rayonner Belval

Certains bâtiments gérés par le Fonds Belval, qu'il s'agisse de structures nouvelles ou historiques, sont équipés pour accueillir des manifestations.

Le Service Événementiel gère la réservation des espaces, conseille les organisateurs, assure la logistique des événements. Il propose également des visites guidées, activités pédagogiques et manifestations grand public comme la Fête des Hauts Fourneaux ou les Nocturnes de printemps et automne.

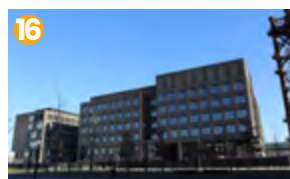
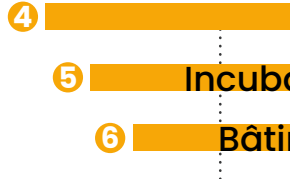
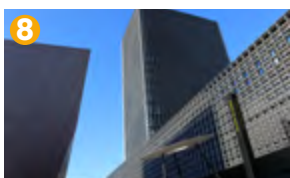
Le service Culture et Communication organise quant à lui expositions, conférences, spectacles et autres manifestations culturelles. Par ailleurs, le Fonds Belval est habilité à investir dans la création artistique. Dans ce cadre, la 2e édition du projet Public Art Experience a vu le jour en 2024, avec pour ambition d'intégrer trois œuvres d'art dans l'espace public.

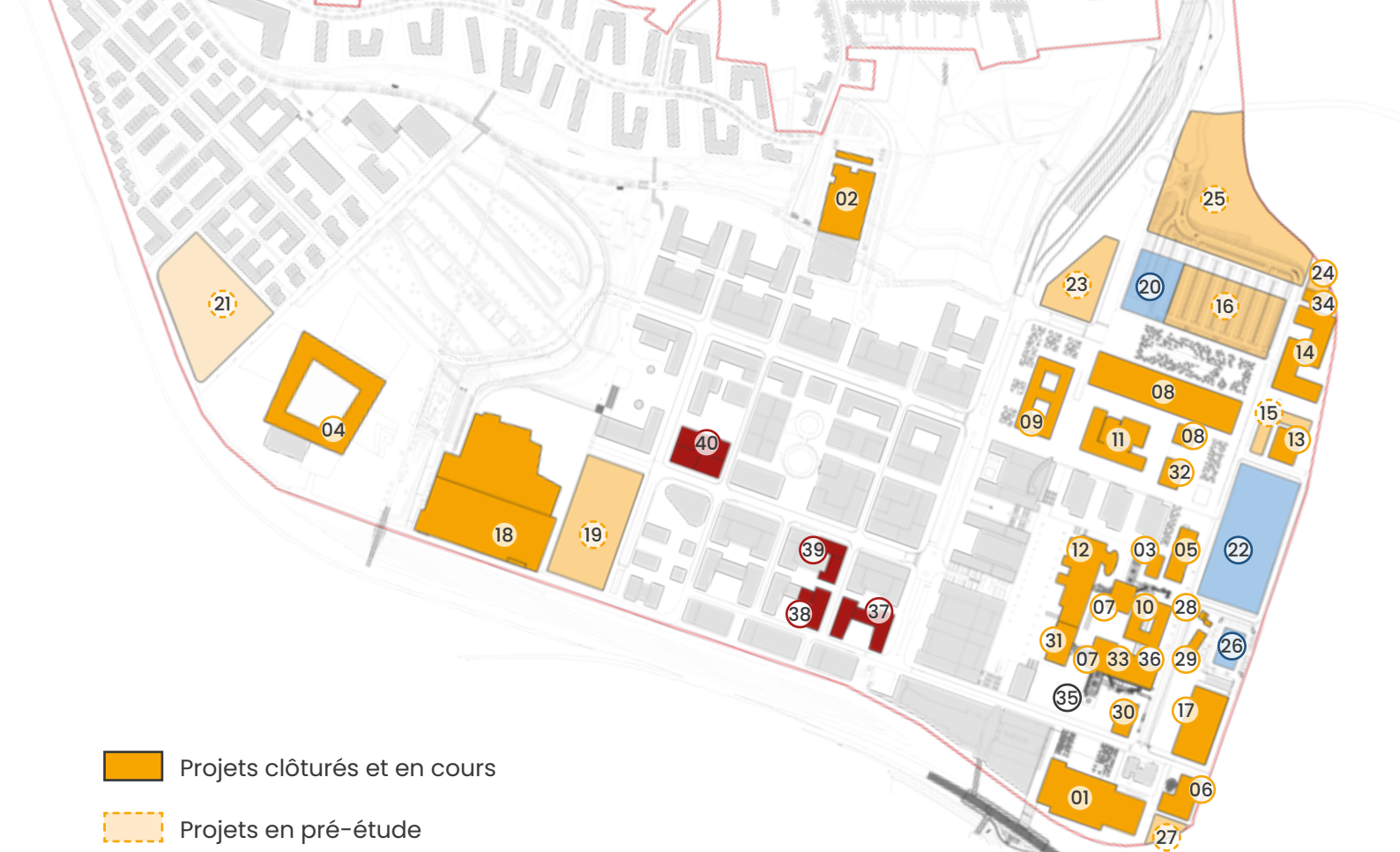
Les Fonctions supports : contribuer à l'efficacité collective

Les Fonctions supports accompagnent, renforcent et collaborent activement avec les services précités. Les services finances, informatique, administratif, juridique, marchés publics, technique audio et vidéo, ainsi que de conception et modélisation 2D et 3D permettent ainsi aux équipes opérationnelles de remplir leurs missions. ■

Les bâtiments

Depuis 2002, 20 bâtiments ont été construits par le Fonds Belval. L'infographie ci-dessous présente une chronologie de la mise en oeuvre de ces projets déjà en service. A ceux-ci, s'ajoutent les projets en cours de réalisation, ceux à différentes étapes de travaux préparatoires ainsi que les bâtiments en gestion.





- Projets clôturés et en cours
- Projets en pré-étude
- Projets à venir
- Projets en gestion

Plan du site

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 01 La Rockhal (Centre de Musiques Amplifiées) 02 Bâtiment provisoire pour le Centre de recherche public Gabriel Lippmann (LIST) 03 Bâtiment Biotech 04 Lycée Bel-Val 05 Incubateur d'entreprises 06 Bâtiment administratif de l'Etat 07 Stabilisation et mise en valeur des Hauts Fourneaux 08 Maison du Savoir 09 Maison des Sciences humaines 10 Maison de l'Innovation 11 Maison du Nombre, des Arts et des Etudiants 12 Maison du Livre 13 Halle d'essais Ingénieurs | <ul style="list-style-type: none"> 14 Laboratoires ailes nord et sud 15 Laboratoires Ingénieurs 16 Laboratoires lots 2+3 / Maisons de l'Environnement I+II et parking souterrain 17 Archives nationales 18 Centre sportif 19 Bâtiment mixte (logements + bureaux) 20 Laboratoires lot 1 / Maison de la Vie 21 École européenne agréée 22 Halle des Soufflantes 23 2e Bâtiment administratif / mixte 24 Space Campus 1 - Halle ESRIC 25 Space Campus 2 26 2e Bâtiment administratif 27 Extension du Bâtiment | <ul style="list-style-type: none"> administratif 28 Bâtiment administratif provisoire 29 Skip 30 Massenoire 31 Möllerei 32 Fondation du Haut Fourneau C 33 Plancher des Coulées 34 Atelier de production 35 Les Aménagements urbains 36 La Halle des Poches à Fonte et les espaces du Haut Fourneau A 37 Bâtiment ADEM 38 Bâtiment Biotech II 39 Le Bâtiment Biotech III 40 Immeuble Twist |
|--|---|--|

Travaux neufs



Amélioration des aménagements urbains

Au fil de l'année 2024, plusieurs travaux visant à l'amélioration des aménagements urbains ont été réalisés.

Ils concernaient notamment le renforcement de l'éclairage du parvis du Haut Fourneau A et divers aménagements complémentaires, comme l'installation d'une piste de pétanque et d'un terrain de basket, lieux de socialisation,

au pied de l'ancienne torchère. Une étude phytosanitaire a aussi permis d'évaluer l'état de santé des arbres et plantations qui agrémentent la Terrasse des Hauts Fourneaux depuis une dizaine d'années. Les résultats obtenus ont permis de procéder à des adaptations afin de veiller à la bonne santé des espaces végétalisés. ■

Les travaux d'aménagement se poursuivent pour le Bâtiment Laboratoires

Le Bâtiment Laboratoires fait partie d'un ensemble de cinq projets dédiés au développement de surfaces de recherche scientifique. Il est composé d'une aile Nord et d'une aile Sud et sera occupé par l'Université et le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST).

Les deux ailes peuvent, d'un point de vue fonctionnel, être regroupées en une seule entité ou bien être utilisées comme deux bâtiments distincts. Le programme de construction répond aux besoins évolutifs de la recherche par une haute flexibilité au niveau des installations techniques et des espaces.

Les travaux de construction, y compris l'installation de la deuxième unité de production de froid ont été achevés en 2020. Des aménagements partiels ont débuté en avril 2021 et les travaux relatifs à la phase suivante ont été entamés en octobre 2023 et se sont poursuivis en 2024. Les études relatives à la phase finale débuteront fin 2025.

La Halle d'essais Ingénieurs, également financée par cette loi, fait partie d'un ensemble de bâtiments regroupant des activités techniques d'ingénieurs telles que les analyses et les essais de matériaux. La mise en service de la halle a eu lieu en novembre 2015. ■



Archives nationales : préserver la mémoire de la nation

La construction des nouvelles Archives nationales, l'un des principaux projets de développement en cours du Fonds Belval, se poursuit. Afin de garantir la conservation des documents d'intérêt historique liés au Luxembourg, ce bâtiment se distingue par ses particularités techniques.

Dans le courant de l'année 2026, les Archives nationales s'installeront au cœur de Belval. Dans la partie sud de la Terrasse des Hauts Fourneaux, à l'ombre de ces derniers, le Fonds Belval met en œuvre un tout nouveau bâtiment spécialement conçu par le groupement de maîtrise d'œuvre pour les accueillir.

Parmi leurs missions, les Archives nationales collectent, organisent et conservent des documents d'intérêt historique. Elles facilitent l'accès aux archives, mènent des actions de sensibilisation et d'information envers le grand public ou portent des projets de recherche. Le bâtiment mis en œuvre par le Fonds Belval a été spécialement pensé pour soutenir ces nombreuses missions. À l'heure actuelle, les archives nationales sont gérées depuis 5 dépôts

de stockage répartis sur le territoire, dans des conditions ne répondant plus aux normes en la matière. Ce nouveau bâtiment permettra d'abriter sur un site unique l'ensemble des fonds dans des conditions de conservation répondant de manière optimale aux critères précis et aux normes internationales.

Garantir des conditions de conservation optimale

La fonction première du bâtiment réside dans la conservation des documents sur le long terme. Près de trois quarts du programme des nouvelles Archives nationales concernent des surfaces de dépôts, pour les documents déjà existants et ceux qui compléteront le fonds au fil des trente prochaines années. Pour accueillir cette fonction de "volume des dépôts", entièrement réalisé en béton, le bâtiment abrite 56 cellules réparties sur sept niveaux. Ces locaux permettront de conserver 105 km linéaires de rayonnages d'archives, mais également des documents de grands formats, des journaux et des documents sur micro-films. Une attention particulière a été portée au fait de garantir des conditions de température



\ travaux neufs

et d'humidité optimales pour la conservation des documents dans le temps. Ainsi la température doit être garantie entre 16°C et 20°C avec une variation maxima de 2°C par semaine et de 1°C par 24 heures ; le taux d'humidité relative doit être maintenu entre 45% et 55% avec une variation maximale de 5% par jour.

Par ailleurs, les documents doivent être mis à l'abri des rayonnements UV et de tout risque de sinistre. Dans cette optique, l'ensemble des dépôts ont été réunis dans un volume en béton sans ouverture et muni d'une double toiture permettant d'éviter les infiltrations.

Offrir des conditions de consultation et de travail modernes

Le projet comporte un second volume, le volume central, entièrement réalisé en structure bois. Cette partie du bâtiment est destinée à accueillir les visiteurs et à permettre la consultation des documents à travers des salles de lecture. On y trouvera également les services techniques assurant les aspects logistiques liés à la conservation ainsi que les équipes administratives.

Un bâtiment à énergie positive

Le nouveau siège des Archives nationales constituera un bâtiment à énergie positive. Cela signifie qu'il produit, chaque année, plus d'énergie qu'il n'en consomme et qu'au terme de 50 ans d'exploitation, il aura généré davantage d'énergie que celle nécessaire à sa construction et à son fonctionnement. Pour arriver à une telle performance, il a été nécessaire de recourir dans la mesure du possible à des matériaux à faible

emprunte carbone et de réduire au minimum la consommation énergétique du bâtiment tout en assurant une production d'énergie naturelle renouvelable par le bâtiment-même.

Au vu de la grande surface de la façade fermée des dépôts, le concept énergétique est basé sur une production d'énergie électrique par panneaux photovoltaïques en façade et en toiture, combinée avec de la géothermie, un puits canadien.

L'avancement des travaux en 2024

Le montage des éléments préfabriqués bois du volume central, y compris les menuiseries extérieures et les étanchéités, débuté à l'automne 2023 s'est poursuivi jusqu'en septembre 2024.

En octobre 2024 un échafaudage a été mis en place sur le périmètre entier du bâtiment en vue du montage des habillages de façades en aluminium du volume central et le complexe d'étanchéité et d'isolation recouvert d'un bardage en panneaux photovoltaïques du volume des dépôts.

A l'intérieur du bâtiment en construction ont débuté les travaux relatifs à la mise en œuvre des diverses installations techniques (électriques, ventilation et climatisation, sanitaires) ainsi que des chapes coulées dans les locaux de dépôts.

Les commandes ont été passées pour divers lots, notamment pour les habillages de façades en panneaux aluminium et photovoltaïques, pour les travaux de plâtrerie et de cloisons sèche, de réalisation de charpentes métalliques, de peinture ainsi que pour les rayonnages qui équiperont les locaux de dépôts. ■

Quelques chiffres



48
postes de consultation
pour les originaux



12
postes de consultation pour
les documents numérisés



75
postes
de travail



105 km
km linéaires
de rayonnages



5 700 m²
de panneaux
photovoltaïques en façade



20
sondes géothermiques
de 140m de profondeur



25 769 m²
de surface
brute



77 millions €
de coût estimatif

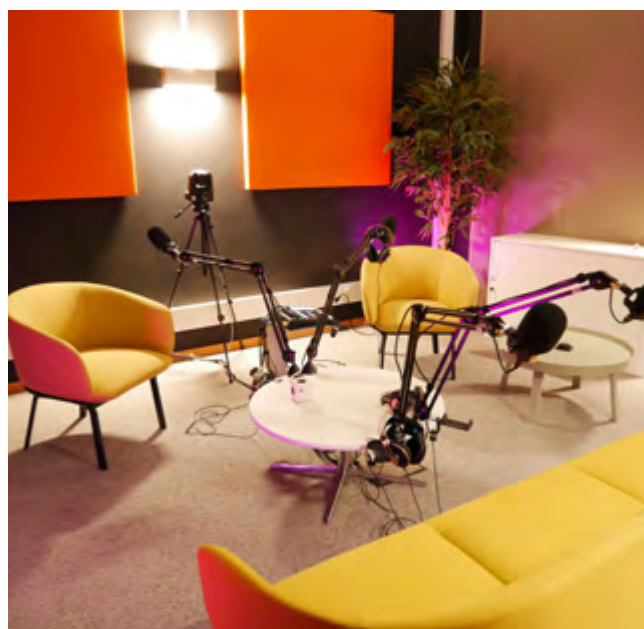
(indice 811.88)



Finalisation et livraison du MEDIACentre

En février 2024, le Fonds Belval a livré le MEDIACentre, aménagement situé au sous-sol de la Maison des Sciences Humaines, à l'Université.

Cet espace de 1000 mètres carrés, utilisé comme bibliothèque transitoire dans l'attente de l'ouverture de la bibliothèque universitaire (en 2018), devait initialement accueillir une médiathèque. Cependant, au regard de l'évolution des besoins des étudiants et des équipes de recherche, il a été décidé d'aménager cet espace afin de soutenir la production de supports audiovisuels (vidéo, son, image). Dans cette perspective, le Fonds Belval et l'Université ont travaillé en étroite collaboration afin de proposer un environnement qui répond à ces besoins.



Les espaces dédiés à la production et à la postproduction audiovisuelles (studios d'enregistrement, cabines de montage, studio photo, etc.) ont nécessité de procéder à des aménagements afin de répondre aux exigences acoustiques. Le Fonds Belval a aussi procédé à l'installation des premiers équipements technologiques et de production avant d'en transférer la supervision et la gestion à l'Université.

La livraison du MEDIACentre a permis de clôturer le projet de mise en œuvre de la Maison des Sciences Humaines (FACL), lancé en 2010. ■



Approbation du PAP du Centre sportif

À proximité du Lycée Bel-Val, le Fonds Belval s'est vu confier la mission de mettre en œuvre un centre sportif régional destiné à un usage scolaire et extra-scolaire. Dans le cadre de ce projet, le plan d'aménagement particulier (PAP) a été approuvé en avril 2024.

La demande de permis de bâtir ainsi que celles relatives à l'obtention des autorisations d'exploitation ont été introduites dans le courant de l'année. Le projet comporte un centre de natation, un ensemble multisports indoor ainsi que des espaces dédiés à la pratique sportive en extérieur. Les infrastructures seront mises à disposition des établissements scolaires des agglomérations avoisinantes et de l'Université du Luxembourg et, en fonction des disponibilités, des fédérations agréées et des associations sportives régionales et locales. Les travaux préparatoires ont débuté en septembre 2024. ■





Les Laboratoires Ingénieurs font partie d'un ensemble de bâtiments regroupant des activités techniques d'ingénieurs telles que les analyses et les essais de matériaux. Cet ensemble est implanté au nord-est de la Terrasse des Hauts Fourneaux et se compose de trois bâtiments : une halle d'essais pour des essais mécaniques à grande échelle et deux ailes de laboratoires et ateliers, les Laboratoires Ingénieurs. Chaque volume peut être réalisé et affecté individuellement.

En premier lieu, la Halle d'essais Ingénieurs a été réalisée, ainsi qu'une halle provisoire. Les études d'avant-projet sommaire relatives à la première aile des Laboratoires Ingénieurs ont été finalisées

en juin 2021. Fin 2021, face aux besoins en surfaces des futurs utilisateurs, la construction de la deuxième aile a été évoquée et la décision de construire deux ailes a été prise en janvier 2022. Le nouveau programme de construction a été transmis le 30 mai 2022.

En date du 8 décembre 2022, la Chambre des Députés a marqué son accord à l'élaboration des études nécessaires à la construction des deux ailes de laboratoires.

Les études sont en cours d'adaptation afin de tenir compte du nouveau programme de construction. ■

Mise en valeur des infrastructures du patrimoine

En 2024, les équipes du Fonds Belval ont mené à bien les travaux engagés dans le cadre de « Esch 2022, Capitale européenne de la culture », au niveau des infrastructures du patrimoine et de la culture du site de Belval.

Parmi les éléments de chantier qui n'avaient pas pu être achevés avant l'événement et



repris en 2024, on peut évoquer des travaux de réhabilitation et d'équipement de la Möllerei et de la Massenoire, comme espaces polyvalents à vocation culturelle. Le Fonds Belval a aussi procédé à la mise en lumière du socle du Haut Fourneau C, dans la continuité du projet de valorisation des Hauts Fourneaux A et B, ainsi que de la torchère. ■



Bâtiment à fonctions mixtes : vers un agrandissement du projet ?

Diverses parcelles sises sur le site de Belval, dont le terrain aux abords du Centre sportif, étant encore disponibles, et suite aux demandes du ministère du Logement de réaliser des logements abordables et du ministère des Finances des surfaces de bureaux additionnelles pour les besoins des administrations de l'État, il a été décidé de construire un 'Bâtiment à fonctions mixtes' d'environ 33 000 m² bruts.

Le programme fourni le 25 mars 2022 par le ministère du Logement prévoit 181 logements sur une surface brute estimée à 20 000 m². Des surfaces commerciales, de restauration ou de services étant prévues sur environ 3 000 m², il restera 10 000 m² pour la partie destinée aux administrations.

Au vu du nombre croissant de demandes de mise à disposition de surfaces reçues des Administrations, la surface envisagée pour la construction du bâtiment est largement dépassée. Après consultation de l'Administration Communale de Sanem le 14 novembre 2023, les coefficients d'utilisation du sol pourraient être revus à la hausse, sous condition de présenter un projet global pour le front du parc tenant compte des nouveaux enjeux urbanistiques du futur développement de cette zone. En collaboration avec Agora, propriétaire des autres lots du front du parc, le Fonds Belval a chargé le bureau d'études MARS de réaliser une étude de faisabilité qui sera présentée aux services communaux dans le but d'augmenter la capacité de construction. Les études sont en cours. ■

Space Campus - Phase 1 : début des études techniques pour la Halle ESRIC

Lors des réflexions menées en 2018 autour de la création de la Luxembourg Space Agency (LSA) est née l'idée de l'établissement d'un campus dédié exclusivement au secteur spatial, afin d'assurer la position compétitive des entreprises et des institutions de recherche publique dans ce domaine.

En sa séance du 8 juillet 2022, le Conseil de Gouvernement a marqué son accord pour la création d'un Space Campus au Luxembourg, réparti sur deux sites, le site de la Poudrerie de Luxembourg à Kockelscheuer pour les activités liées aux entreprises privées et celui du campus Belval pour les activités liées à la recherche publique.

Sur le site de Belval, au sein de la Cité des Sciences, plusieurs activités seront réunies et en particulier les activités de recherche de l'ESRIC (European Space Resources and Innovation Center), qui est le premier centre d'innovation au monde entièrement dédié aux ressources spatiales.

Lancé en 2020, l'ESRIC est une initiative de l'Agence spatiale luxembourgeoise (LSA) et du Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) en partenariat stratégique avec l'Agence spatiale européenne (ESA).

En date du 8 décembre 2022, la Chambre des Députés a marqué son accord à l'élaboration des études nécessaires à la 1ère phase du projet du Space Campus. Dans cette première phase,

une halle sera construite pour les besoins de l'ESRIC. Celle-ci sera dédiée à l'installation d'une chambre à vide thermique poussiéreuse (Dusty Thermal Vacuum Chamber - DTVC) pouvant simuler les conditions lunaires.

Le 13 juin 2023 à l'ESTEC (European Space Research and Technology Centre), aux Pays-Bas, l'ESA (European Space Agency) a organisé une réunion de lancement avec Spartan Space, Haux Life Support, Maana Electric et l'ESRIC pour concevoir et fabriquer une nouvelle chambre à vide thermique poussiéreuse. Cette chambre sera capable de tester les composants du sous-système dans des conditions de surface lunaire de vide poussé (10⁻⁶ mbar), de températures extrêmes (-180 à +160°C) et en présence de poussière lunaire (régolithe) imitée. Elle sera mise en service sur le site de Belval dans une nouvelle halle qui sera construite en fonction des besoins spécifiques de l'ESRIC et qui devra être réalisée à court terme, au vu de la finalisation estimée de la DTVC en 2025.



Dans ce contexte, le Fonds Belval a effectué en 2023 une analyse des surfaces disponibles sur le site de Belval pour accueillir ces nouvelles infrastructures. Un site disponible, sis à l'entrée de Belval dans la partie nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux, a été proposé et retenu. Les études relatives au projet ont démarré au printemps 2024. ■



Réaménagement et extension du bâtiment administratif

Afin de répondre au besoin croissant en espace des administrations installées au sein du bâtiment administratif, des projets de réaménagement et d'extension de ce dernier sont actuellement à l'étude.

Le projet de réaménagement, lancé dès 2023, a pour objectif d'augmenter la capacité en postes de travail. Après une étude de faisabilité, des travaux ont été entamés en 2024, avec interventions préliminaires au sous-sol, où seront transférés les espaces d'archives actuellement situés aux étages. Aux différents étages, la suppression des espaces dédiés aux archives libérera des surfaces permettant l'aménagement de bureaux supplémentaires. Au rez-de-chaussée, de nouveaux postes de travail seront créés sur deux niveaux à l'emplacement de l'ancienne cantine.

Le projet d'extension du bâtiment administratif, actuellement en phase d'études de faisabilité préliminaires, vise à identifier les opportunités et contraintes. Il prévoit la création de 8500 mètres carrés de surface brute. Ce volume est envisagé à l'arrière de l'actuel bâtiment. L'une des principales contraintes est l'accès à ce bâtiment annexe tout en garantissant le fonctionnement des zones techniques de la Rockhal, située à proximité. Cette extension doit permettre aux administrations déjà présentes de renforcer leurs équipes en fonction de leurs besoins et d'éventuellement répondre à de nouvelles demandes. ■



Lancement d'une étude de faisabilité pour l'école européenne

En 2024, le Fonds Belval a poursuivi ses analyses et études relatives aux possibilités de mettre en œuvre des infrastructures destinées à accueillir une École européenne agréée offrant un enseignement secondaire, ainsi que deux centres de compétences : un centre pour le développement intellectuel ainsi qu'un centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme.

Considérant l'ensemble du programme et la surface disponible limitée, le gouvernement a pris la décision d'écarter le projet de mise

en œuvre des deux centres de compétences afin de concentrer les efforts sur la création de l'École européenne agréée de cycle secondaire. Le Fonds Belval s'est vu confier la mission de mener une étude de faisabilité dans cette optique. Il s'agit notamment de déterminer dans quelle mesure la surface disponible permet de répondre aux besoins du projet. L'étude de faisabilité, réalisée en relation avec un budget de construction basé sur le programme de mai 2023 fourni par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, doit être soumise à la Commission d'analyse critique. ■

Projet de refonte de la muséographie du Haut Fourneau A

En 2024, le Fonds Belval a lancé un appel d'offres en vue de mener une étude muséographique relative au Haut Fourneau A, incluant la Möllerei. La démarche vise à redéfinir le circuit de visite de ces éléments du patrimoine sidérurgique luxembourgeois tout en complétant les contenus associés. La volonté est d'enrichir l'expérience des visiteurs, d'optimiser ce circuit culturel unique, dans une démarche de valorisation du patrimoine culturel et historique. ■





De nouveaux projets soumis à la chambre des députés

Le Fonds Belval applique les mêmes procédures pour l'autorisation de réalisation de ses projets de construction ou de transformation pour le compte de l'Etat que les administrations publiques¹. Ses projets s'ajoutent donc à la liste annuelle des grands projets d'infrastructure soumise pour approbation à la Chambre des Députés. En 2024, deux nouveaux projets faisant l'objet d'une demande d'autorisation ont été déposés à la Chambre des Députés

Les Maisons de l'Environnement I et II et le parking souterrain

Les Laboratoires des Maisons de l'Environnement I et II (lots 2 et 3) font partie d'un ensemble de cinq lots dédiés au développement de surfaces de recherche scientifique pour les besoins de l'Université du Luxembourg et d'autres centres de recherche publique, notamment le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) et le Luxembourg Institute of Health (LIH).

Les Maisons de l'Environnement sont destinées à accueillir les activités d'analyse des impacts sur l'environnement et le changement climatique et à créer un environnement propice aux activités de recherche dans ce domaine. Elles regrouperont le nouveau centre interdisciplinaire créé par l'Université du Luxembourg, axé sur les systèmes environnementaux, ainsi que le

département « Environmental Research and Innovation » (ERIN) du LIST, actuellement situé en partie dans les locaux du bâtiment provisoire dit « CRP-Gabriel Lippmann » à Belvaux.

De plus, elles accueilleront certaines activités du LIH actuellement situées dans le Bâtiment Edison à Strassen et le House of Biohealth à Esch, notamment le 'Department of Precision Health' (DoPH), un centre de recherche interdisciplinaire qui se concentre sur la recherche épidémiologique, clinique et de santé publique, ainsi que le 'Department of Infection and Immunity' (DII).

Le deuxième Bâtiment administratif / Bâtiment mixte

En raison des besoins croissants en surfaces administratives pour les différentes administrations de l'Etat à l'horizon 2033 transmis par le Ministère des Finances, il s'avère que le projet relatif au 1er bâtiment à usage mixte (logements et bureaux), situé dans le Square Mile, ne pourra couvrir qu'une petite partie de cette demande. La construction d'un 2ème bâtiment administratif, voire à usage mixte, s'avère nécessaire pour combler tous les besoins. Le cas échéant, des logements pourraient venir compléter le programme de construction. ■

¹ Loi du 8 juillet 2021 modifiant la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest,

Planification et programmation : Belval ajuste sa trajectoire

En 2024, un état des lieux complet du développement de Belval a été conduit dans l'optique de procéder à une réorientation des projets en cours, en tenant compte des nouveaux enjeux urbains. Objectifs : renforcer l'équilibre du quartier et intégrer les évolutions sociétales, environnementales et fonctionnelles.

C'est au début des années 2000 que l'État luxembourgeois a entrepris de revaloriser les friches industrielles de Belval en un nouveau quartier urbain. Autour du Haut Fourneau A, préservé comme témoin du riche passé sidérurgique du pays, quelque 120 hectares de terrains accueillent des activités nouvelles, orientées vers l'avenir. Ce projet est porté à la fois par le Fonds Belval, qui développe et gère des bâtiments appartenant à l'État, sur une surface de 27 hectares principalement au niveau de la Terrasse des Hauts Fourneaux, et par la société AGORA, qui assure le développement urbanistique du reste du site.

Un projet évolutif

En 2024, ces deux acteurs ont souhaité réaliser un état des lieux du développement du site au regard des éléments prévus dans le master plan initial. Conjointement, ils ont donc procédé à la réalisation d'études de planification et de programmation urbaines. En un quart de siècle, les besoins et les attentes de la société ont évidemment évolué. Diverses tendances, liées par exemple au défi climatique, à la mobilité ou à la densification des zones urbaines, méritaient d'être prises en compte dans l'optique de renforcer et compléter le projet ou de réorienter certains développements.

Mieux prendre en compte les nouveaux besoins

À travers ces études, il s'agit donc d'évaluer ce qui a été réalisé au regard des ambitions fixées au départ par la mise en œuvre du vaste et ambitieux programme de la «Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation» dans un concept de nouveau quartier urbain. Au-delà, ces évaluations prennent en compte les nouveaux besoins identifiés ainsi que des thématiques qui ont émergé ces dernières années. Elles intègrent par exemple une évaluation environnementale de l'espace urbain et des bâtiments et prennent en compte des aspects paysagers, comme la végétalisation de l'espace public, ou encore les enjeux de mobilité.

La volonté était aussi de disposer d'un état des lieux permettant d'alimenter les réflexions concernant des zones pour lesquelles les prochaines étapes du développement ne sont pas encore établies. Ces études de planification et de programmation urbaines doivent permettre d'adapter les développements envisagés en tenant compte de l'extension de la Terrasse des Hauts Fourneaux vers les étangs (au nord) et l'intégration du site de la Halle des Soufflantes. ■





Gestion du
patrimoine



Ouverture d'un espace restauration au Luxembourg Learning Centre

Au niveau de l'immeuble qui accueille la bibliothèque universitaire (Luxembourg Learning Centre), le Fonds Belval a procédé à l'aménagement, en concertation avec l'architecte du bâtiment, d'un espace cafétéria comme un véritable lieu de vie, alliant confort, accessibilité et esthétique. Ce dernier est ouvert depuis juin 2024, après la désignation de l'enseigne « Paul le Café » en tant qu'exploitant. La cafétéria offre un espace convivial, comptant une trentaine de places propices à la détente, à la lecture informelle ou à une pause gourmande. On peut y savourer une boisson chaude ou un encas rapide dans une ambiance calme, avant de se replonger dans les livres.

L'enseigne bénéficie également d'une terrasse extérieure nommée les « jardins du livre », un espace végétalisé qui prolonge l'expérience de détente et de convivialité. Grâce à un accès direct depuis l'extérieur, le lieu reste ouvert aux visiteurs qui ne fréquentent pas la bibliothèque, renforçant ainsi son rôle d'espace social ouvert sur le quartier. ■



La cheminée du Haut Fourneau A entièrement rénovée

En 2024, les travaux de réfection de la cheminée du Haut Fourneau A se sont poursuivis, afin d'assurer la préservation du seul élément de maçonnerie qui a été conservé sur le site de Belval.

Le parement de cette cheminée — haute de 75 mètres — a rapidement commencé à se dégrader lors de l'arrêt de l'activité sidérurgique. En l'absence de chaleur pour évaporer l'eau de ruissellement, les briques poreuses se sont abîmées. Après une campagne de rénovation et de stabilisation en 2009, un quart des briques d'origine restaient en place, jusqu'à une hauteur de 40 m. Ce sont elles qui ont été remplacées, après 65 ans d'exposition aux éléments. Une opération particulièrement délicate en raison de la vie qu'il y a autour de l'édifice. Au terme du chantier, la totalité de la cheminée a donc été restaurée. ■



L'installation photovoltaïque placée sur la toiture de la Maison du Savoir a été mise en service le 10 mai 2024. Sur une surface de 1850 m², elle est constituée de 950 panneaux pour une puissance totale installée de 390 kW et une production estimée à 340 000 kWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 75 maisons unifamiliales. La consommation d'électricité annuelle de la Maison du Savoir étant d'environ 2 500 000 kWh, l'installation photovoltaïque couvrira 14 % de ses besoins et permettra une économie de 220 tonnes de CO₂ par an. Le montant de l'investissement s'élève à 820 000 euros.

Cette unité de production d'énergie renouvelable située sur la Maison du Savoir est la quatrième d'un projet de cinq installations financées par le Fonds Climat et Énergie (FCE) mis en place par le Gouvernement, pour un investissement total de 5 millions d'euros. La cinquième doit être mise en œuvre au Lycée Bel-Val.

La puissance totale des installations photovoltaïques des bâtiments de la Maison du Savoir, de la Maison des Sciences Humaines,

de la Maison de l'Innovation et de la Rockhal réunies, atteint d'ores et déjà environ 1 420 kW. Lorsque le projet au Lycée Bel-Val sera réalisé, la production d'électricité annuelle de la Cité des Sciences approchera les 2 000 000 kWh/an, réduisant ainsi les émissions de CO₂ d'environ 1 250 tonnes par an. ■



Halle des soufflantes : poursuite des études techniques

En parallèle des réflexions sur un programme d'exploitation en adéquation avec la halle ainsi que son contexte urbanistique, le Fonds Belval a approfondi les données techniques concernant cet ouvrage datant de 1912.

En effet, la halle est un ouvrage d'ingénierie complexe dont chaque élément – charpentes métalliques constituées de profilés assemblés par rivetages, dalles de toiture et éléments de façade – participe à la statique de la halle. Ainsi, en parallèle de levés complémentaires du bâtiment, une modélisation statique complète de l'ouvrage a été réalisée.

Par ailleurs, suite à la détection d'amiante sur les couches d'étanchéité des fines dalles de toitures en béton, situées à plus de 25 mètres du sol, le Fonds Belval a lancé une étude méthodologique de désamiantage pour explorer les procédés d'assainissement pouvant être mis en œuvre, en tenant compte du contexte très spécifique et des exigences et réglementation en vigueur. ■



L'immeuble Twist, nouveau siège du Statec

En 2024, le Fonds Belval a intégré dans le périmètre des immeubles gérés par ses équipes une partie de l'immeuble mixte Twist, situé au 12 boulevard du Jazz à Belvaux.

Celui-ci comprend des bureaux, des commerces et des logements. Depuis septembre, il accueille le nouveau siège du Statec ainsi qu'une cellule de la Commission nationale pour la protection des données. La propriété du bâtiment étant partagée entre l'État, pour les commerces et les espaces de bureaux, et son promoteur, qui détient la partie résidentielle, ce transfert nécessitait la création d'un syndicat de copropriété.

Les équipes ont travaillé en collaboration avec le promoteur, Atenor, pour permettre la mise en service du bâtiment, en veillant particulièrement à la conformité technique des installations dans l'optique d'assurer une gestion optimale vis-à-vis des utilisateurs et dans l'intérêt public. ■

Les économies d'énergie au centre de l'attention

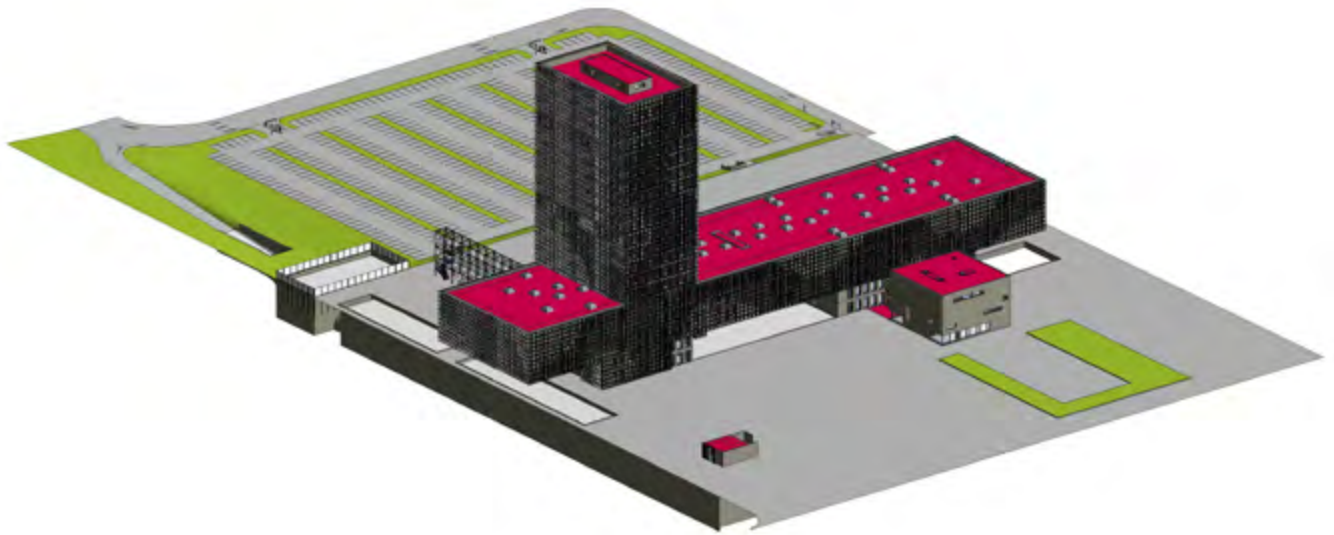


Les équipes du Fonds Belval responsables de la gestion des immeubles, en bonne coopération avec les utilisateurs, cherchent en permanence à minimiser les besoins en énergie du parc immobilier tout en garantissant le confort de chacun. Les mesures prises visent à la fois à répondre aux défis climatiques et environnementaux, mais aussi à réduire les coûts liés à la consommation énergétique des bâtiments.

Dans cette optique, un ensemble de mesures ont été mises en œuvre dès l'automne 2022, dans un contexte de crise énergétique. Des économies ont pu être réalisées à travers l'adaptation des courbes de chauffe des systèmes de chauffage ainsi que des horaires de fonctionnement des groupes de ventilation, ou encore grâce à la hausse de la température ambiante des salles informatiques. Un accord a aussi été trouvé pour augmenter la température de départ du réseau froid urbain de 10° à 12 °C afin de réduire l'apport d'énergie électrique nécessaire à la production de froid au niveau de la centrale.

En 2024, les efforts se sont poursuivis dans la perspective de minimiser les besoins en énergie. Dans cette optique, les équipes du Fonds Belval font valoir leur expérience en matière d'économies d'énergie pour répondre aux besoins des utilisateurs, notamment en matière d'utilisation des locaux. La recherche des leviers d'optimisation a par exemple conduit à une réduction des températures ambiantes de certaines salles au niveau de la Maison du Savoir entre le 24 décembre et la mi-février, ces espaces n'étant pas occupés.

Dans cette démarche d'optimisation, les équipes du Fonds Belval travaillent avec les utilisateurs, les sensibilisent à une consommation plus responsable, dans l'intérêt de tous. ■



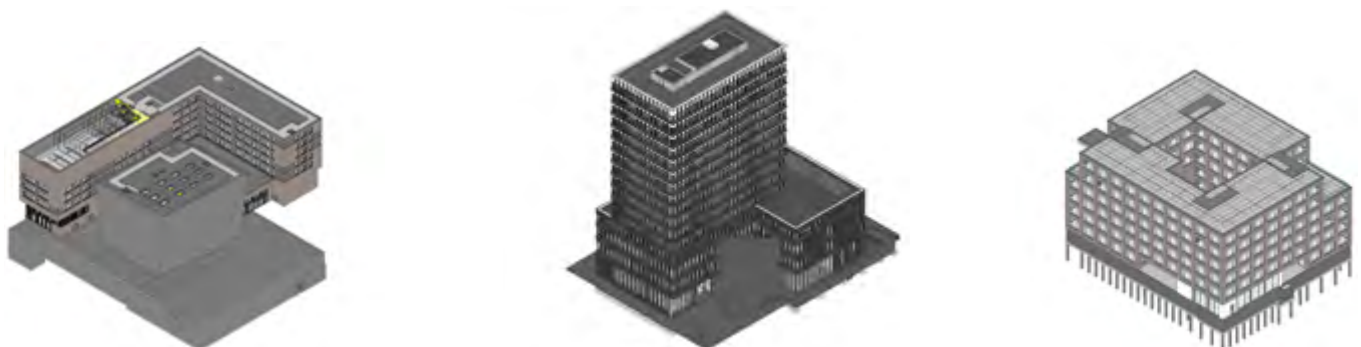
Modélisation BIM et nouveau logiciel de maintenance

Au cours de l'année écoulée, les équipes du Fonds Belval responsables de la gestion et de l'exploitation des bâtiments appartenant à l'État luxembourgeois ont opéré une modélisation complète de l'immeuble accueillant la bibliothèque universitaire.

Dans l'optique d'améliorer le suivi des infrastructures, la volonté est de créer un jumeau numérique de chaque bâtiment, selon la méthode du building information modeling (BIM). Ces modélisations permettent un accès direct et aisé aux informations utiles, afin de faciliter les interventions lorsqu'un équipement connaît un problème. Les informations relatives aux éléments constitutifs d'un bâtiment sont de cette manière mieux connectées, facilitant la

maintenance des équipements. La bibliothèque universitaire est le 11e immeuble géré par le Fonds Belval à avoir été intégralement modélisé.

En 2024, le service informatique du Fonds Belval a amélioré le logiciel de maintenance en permettant aux gestionnaires de visualiser les éléments constitutifs d'un immeuble depuis les maquettes BIM. Les représentations proposées, accessibles depuis une plateforme web sécurisée, permettent par exemple à un concierge de nous indiquer de manière très intuitive, avec un haut niveau de précision, où se situe un problème constaté. Les équipes en charge de la maintenance, en accédant directement aux informations associées à l'élément pointé, peuvent alors intervenir de manière beaucoup plus efficace. ■



Faire vivre Belval





Des spectacles et conférences originaux

Régulièrement, le Fonds Belval propose aussi des événements culturels au niveau des infrastructures gérés directement par les équipes. Au-delà de la Fête des Hauts Fourneaux (6 et 7 juillet 2024), des traditionnelles Nocturnes ou de la mise en place des illuminations lors des fêtes de fin d'année, plusieurs spectacles et conférences ont été proposés.

Parmi ceux-ci, on peut citer «**Fer autour d'un café**», un vibrant hommage aux épouses d'ouvriers sidérurgistes et mineurs de Lorraine (spectacle joué le 28 mars à la Halle des poches à fonte). Le cycle de conférences «**Paysage du fer**» a permis d'évoquer la genèse et la recomposition du paysage industriel dans la région «**Minett**» entre les XVII^e et XXI^e siècles et de partager des regards d'artistes sur ces lieux.

Le Fonds Belval a également accueilli le spectacle «**Polentone**», autour de la fabrication d'une authentique polenta, traitant de l'immigration italienne, de la mémoire et du savoir-faire en provenance de l'Italie. Avec «**The Silent hour**», la Möllerei a accueilli une expérience musicale de Lex Gillen et Gérard Delesse, réel voyage méditatif aux sons d'instruments originaux souvent méconnus.

Les événements proposés directement par le Fonds Belval contribuent à la fois à dynamiser le site et à mettre en valeur son patrimoine. ■



Public Art Expérience 2

Avec le projet Public Art Experience 2, le Fonds Belval poursuit sa démarche innovante, lancée en 2013, afin de favoriser l'intégration d'œuvres artistiques dans les édifices publics, conformément à la loi modifiée du 19 décembre 2014.

Cette deuxième édition s'est traduite dans un appel à projets artistiques visant à accueillir des œuvres d'art public. Les candidatures de

neuf artistes ont dans un premier temps été sélectionnées par un jury international missionné par le Fonds Belval (photo). Ils ont ensuite été invités à soumettre des projets de création spécifiquement élaborés pour Belval, dont trois ont été retenus dans le cadre du développement d'un projet d'art public significatif. Les trois artistes lauréats — Cécile Dupaquier, Hisae Hikenega et Naimé Perette — se sont vu confier la création des œuvres qu'ils ont soumises en vue de les déployer dans les différents espaces choisis pour leur installation, avec lesquels elles dialogueront judicieusement. Fin 2024, ces œuvres étaient en phase de création. Elles devraient être installées au cours du second semestre 2025. ■

public art experience



Les membres du jury international. De gauche à droite ■ **Jörg Daur**, Directeur adjoint du Museum Wiesbaden ■ **Ruud Priem**, Conservateur Beaux-Arts, Musée national d'histoire et d'art ■ **Jo Kox**, Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère de la Culture ■ **Bettina Steinbrügge**, Directrice générale, Mudam ■ **Daniela Di Santo**, Directeur, Le Fonds Belval ■ **Bernard Marcelis**, Critique d'art et commissaire d'exposition indépendant ■ **Bernard Ceysson**, Président du jury



Belval, un site toujours plus animé

En 2024, plus de 600 événements de toutes tailles ont animé Belval : du Welcome Day de l'Université du Luxembourg aux FNR Awards, en passant par la Foire de l'Étudiant réunissant 43 cercles.

Rayonner au Luxembourg et au delà

Le Fonds Belval met à disposition un vaste choix de salles et d'espaces modulables, dotés des dernières technologies multimédias et adaptés à tout type de manifestation, professionnelle ou privée. Son service Événementiel assure la réservation, conseille les organisateurs et coordonne la logistique afin de garantir le bon déroulement des activités. Parmi les infrastructures disponibles figurent le Grand Auditorio et les salles de la Maison du Savoir, la Maison des Sciences humaines, la Maison des Arts et des Étudiants, la Möllerei, la Halle des poches à fonte, la Fondation du Haut Fourneau C ou encore le pavillon Skip.

En synergie avec les institutions implantées sur le site et en partenariat avec le Luxembourg Convention Bureau, le Fonds Belval fait de Belval un lieu phare pour les événements au Luxembourg.

Partager le patrimoine industriel

Ouverts toute l'année, les hauts fourneaux invitent le public à plonger dans l'histoire sidérurgique du pays. Les visiteurs peuvent y découvrir le fonctionnement d'un haut fourneau, accéder à la plateforme panoramique située à 40 mètres de hauteur et profiter d'une vue spectaculaire sur Belval et ses environs. Les visites sont possibles

librement ou accompagnées d'un guide, en plusieurs langues.

Selon les demandes, des formules thématiques sont proposées : la visite du bleeder à 80 mètres, la découverte combinée du Haut Fourneau A et de la Cité des Sciences, ou encore un parcours dédié à l'architecture du site. Ces visites attirent un public familial et touristique, mais aussi des groupes scolaires, des associations et des entreprises, contribuant ainsi à la valorisation du patrimoine industriel et à la transmission de la mémoire du lieu. ■

Les publications du Fonds Belval

Tout au long de l'année, le Fonds Belval publie des dépliants, cartons d'invitation, affiches, plaquettes et brochures visant à informer le public à la fois sur la Cité des Sciences, les projets de construction et les manifestations culturelles.

Une nouvelle brochure, « Cinématographie photographique » de Eric Chenal, a été éditée, reprenant les photographies de son reportage.

Le Fonds Belval possède également un site Internet, un compte Facebook ainsi qu'un compte Instagram sur lesquels figurent toutes les indications détaillées relatives aux visites guidées, à ses publications, aux événements en cours de préparation. ■



Organisation et comptes annuels

Conseil d'administration

En date du 31 décembre 2024, le Fonds Belval est administré par un Conseil d'Administration composé des membres suivants :

Madame Sylvie Siebenborn

Présidente du Fonds Belval
Premier Conseiller de Gouvernement au
ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Madame Sylvie Aust

Attachée au ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Madame Myriam Bentz

Conseiller de Direction 1ère classe au ministère
du Logement et de l'Aménagement du territoire
- Département de l'aménagement du territoire

Monsieur Guy Besch

Conseiller de Gouvernement au ministère
de la Mobilité et des Travaux publics -
Département de la mobilité et des transports

Monsieur Luc Dhamen

Directeur de l'Administration
des bâtiments publics

Monsieur Léon Diederich

Premier Conseiller de Gouvernement
au ministère de la Recherche et
de l'Enseignement supérieur

Madame Diane Dupont

Premier Conseiller de Gouvernement au
ministère du Logement et de l'Aménagement
du territoire - Département du logement

Monsieur Gilio Fonck

Premier Conseiller de Gouvernement au
ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Monsieur Roland Fox

Directeur de l'Administration
des ponts et chaussées

Monsieur Serge Hoffmann

Premier Inspecteur des Finances à
l'Inspection générale des finances

Monsieur Ben Hubert

Attaché au ministère de la Mobilité et
des Travaux publics - Département
des travaux publics

Monsieur Gilbert Schmit

Conseiller de Direction 1ère classe au
ministère de la Mobilité et des Travaux
publics - Département des travaux publics

Monsieur Christian Tock

Attaché au ministère de l'Economie

**Pour les communes d'Esch-sur-Alzette
et de Sanem, avec voix consultative:**

Madame Daisy Wagner

Ingénieur-Urbaniste de la Ville
d'Esch-sur-Alzette

Madame Nathalie Morgenthaler

Échevine de la Commune de Sanem

**Le Bureau chargé d'organiser le suivi
et le contrôle des travaux et de la
gestion journalière du Fonds Belval est
composé de quatre membres du Conseil
d'administration placés sous la présidence
du Président du Conseil d'administration.**

Structure opérationnelle

Le Fonds Belval dispose de toutes les compétences requises pour assurer le développement des projets depuis leur programmation jusqu'à la réalisation des ouvrages, leur réception, leur mise en service, puis leur exploitation, leur maintenance et leur entretien.

Direction

Daniela Di Santo — Architecte, Directeur
Véronique Astranskas — Architecte,
Directeur adjoint
Michèle Lamesch — Assistante de direction
Isabelle Bley — Secrétaire de direction

Service des Travaux neufs

Michèle Altmann — Architecte
João Da Silva — Technicien
Sandy Fresse — Technicien
Stéphane Frieres — Ingénieur technicien
Pierre Jungers — Ingénieur technicien
Julie Moret — Architecte
Pierre Muller — Ingénieur
Jeremy Silva Vieira — Ingénieur technicien
Guy Spenner — Ingénieur
Ben Thommes — Technicien
Lucio Wercollier — Architecte
Guy Wilmes — Architecte

Service de la Gestion du patrimoine

Thibaud Cailloux — Ingénieur
Jean-Pascal Cavallaro — Gestionnaire
du patrimoine immobilier
Nathan Choiselat — Ingénieur technicien
Frédéric Claudet — Responsable Sécurité
Marco Disteldorf — Technicien
Lionel Duarte — Technicien
Estelle Gamba — Assistante administrative
Julio Gonçalves — Artisan
David Gremese — Artisan
Aude Hilger — Assistante administrative
Fabien Kontz — Ingénieur
Stéphanie Mastrangelo — Assistante admin.
Amel Meftah — Architecte
Nassera Remili — Ingénieur technicien
Christian Velella — Architecte, Responsable
du Service de la Gestion du patrimoine

Réception

Marie-Ange Monacelli — Réceptionniste
Nadine Tibor — Réceptionniste

Service Juridique / Marchés Publics

Laurence Ferretti — Chargée d'affaires
Ana-Lisa Franco Ferro — Juriste
& Data protection officer

Service Informatique

Xavier Cavallone — Informaticien
Sidi El Amrani — Ingénieur, Responsable
du Service informatique
Vincent Locatelli — Informaticien

Service Financier

Azdine Ainouch — Responsable
du Service financier
Pierre Fousse — Gestionnaire financier
Jil Lasch — Assistante comptabilité

Cellule BIM / CAD

Monica Gortan — Technicienne
Gregory Hilger — Technicien BIM
Angélique Nicolay — Technicienne

Service Événementiel

Charlotte Hentzen — Chargée d'affaires
Kevin Kimmel — Agent technique
Veronica Lopez — Chargée d'affaires
Charlotte Moolaert — Chargée d'affaires
Elisabete Nuno — Responsable
du Service événementiel
Jean-Paul Rolling — Agent technique
Marco Santoro — Technicien audiovisuel
Nadia Santos Silva — Chargée d'affaires
Gwendy Schütz — Chargée d'affaires
Christophe Weber — Technicien audiovisuel
André Wildschütz — Technicien audiovisuel

Service Culture et Communication

Virginie Carouge — Graphiste
Frédéric Humbel — Responsable
culture et communication
Ilona Napoli — Chargée d'affaires

Comptes annuels et rapport financier de l'exercice 2024





**Shape the future
with confidence**

Ernst & Young
Société anonyme

35E, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tél : +352 42 124 1
www.ey.com/en_lu

B.P. 780
L-2017 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B47771
TVA LU 16063074

Autorisations d'établissement :
00117514/13, 00117514/14, 00117514/15, 00117514/17, 00117514/18, 00117514/19

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'Administration du
Fonds Belval
Établissement Public
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest (l'« Établissement ») comprenant le bilan au 31 décembre 2024 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Établissement au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Établissement conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



**Shape the future
with confidence**

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Établissement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Établissement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Établissement ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Établissement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Établissement à cesser son exploitation ;



**Shape the future
with confidence**

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Reschka'.

Monika Reschka

Luxembourg, le 13 mars 2025

Bilan

Les chiffres entre parenthèses renvoient aux notes en annexe, qui font partie intégrante des comptes annuels.

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023	CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Actif immobilisé (2,3)			Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles	49 810,39	66 777,46	Capital souscrit (6)	3 500 000,00	3 500 000,00
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux	49 810,39	66 777,46	Résultats reportés	5 827 861,03	4 253 844,88
Immobilisations corporelles	374 437,00	311 646,27	Résultat de l'exercice	2 781 970,69	1 574 016,15
Installations techniques et machines	294 177,68	238 076,08			
Autres installations, outillage et mobilier	80 259,32	73 570,19			
Actif circulant			Dettes		
			Dettes envers des établissements de crédit (2,7)	9 101 336,52	14 160 669,89
Stocks (2,4)	408 684 936,20	376 990 165,92	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	9 101 336,52	14 160 669,89
Créances (2)	5 291 418,79	9 071 131,81	Dettes sur achats et prestations de services (2,8)	12 392 364,35	10 591 598,82
Créances résultant de ventes et prestations de services	2 027 685,87	3 090 828,62			
Autres créances	3 263 732,92	5 980 303,19		10 537 128,09	8 708 558,46
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	25 244 482,67	18 896 777,10		1 855 236,26	1 883 040,36
			Autres dettes	406 493 201,02	371 356 668,47
			Dettes fiscales	273 874,73	125 217,12
			Dettes au titre de la sécurité sociale	317 141,84	378 413,41
			Autres dettes(9)	405 902 184,45	370'853'037,94
Comptes de régularisation (2,5)	451 648,56	100 764,65	Comptes de régularisation(2,5)	0,00	465,00
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	440 096 733,61	405 437 263,21	TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)	440 096 733,61	405 437 263,21

Compte de profits et pertes

Les chiffres entre parenthèses renvoient aux notes en annexe, qui font partie intégrante des comptes annuels.

	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d affaires net (10)	23 607 334,79	23 926 694,61
Autres produits d exploitation (11)	8 127 821,76	
Autres charges externes	-22 065 064,41	-22 393 079,11
Frais de personnel (12)	-6 524 287,57	-6 099 296,67
Salaires et traitements	-5 861 954,01	-5 326 984,07
Charges sociales	-662 333,56	-772 312,60
Corrections de valeur	-161 710,46	-133 163,99
sur frais d établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	-161 710,46	-133 163,99
Autres charges d exploitation	-255 001,18	-712 596,14
Autres intérêts et autres produits financiers	53 567,35	45 232,39
Intérêts et autres charges financières	-689,59	-665,32
Impôts sur le résultat (1)	0,00	13 260,32
RÉSULTAT DE L EXERCICE	2 781 970,69	1 574 016,15

Notes

Note 1 – Généralités

Établissement public créé par la loi du 25 juillet 2002, le Fonds Belval a pour mission de réaliser pour le compte de l'État, sur les terrains appartenant à l'État sur le site de Belval-Ouest tel que délimité par le plan cadastral, et dans le respect des lois afférentes, les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest.

Par la loi du 24 novembre 2015 modifiant la loi du 25 juillet 2002, la mission du Fonds Belval est élargie à la « gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Établissement pour le compte de l'État et, le cas échéant, pour le compte de tiers en cas de demande de ceux-ci, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation de ces infrastructures ».

Par la loi du 8 juillet 2021 modifiant la loi modifiée du 25 juillet 2002 :

■ Le Fonds Belval est tenu d'introduire un dossier projet de loi pour les projets dépassant le seuil visé à l'article 80, paragraphe 1er, lettre c) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, à savoir pour les projets supérieurs à 60 millions d'euros.

■ Le Fonds Belval est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus ainsi que du montant total des frais d'études.

Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'État, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements rentrant dans la mission de l'Établissement ainsi que du montant total des frais d'études. La durée de la garantie ne pourra excéder cinquante ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.

■ Le Fonds Belval est exempt de tous droits, taxes et impôts généralement quelconques au profit de l'État et des communes, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le siège de l'Établissement est établi au 1, avenue du Rock'n'Roll à L-4361 Esch-sur-Alzette. L'exercice social commence le 1er janvier pour se clôturer le 31 décembre.

Note 2 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

2.1 Principes généraux

Suivant l'article 10 de la loi modifiée du 25 juillet 2002, les comptes de l'Établissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations

comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Établissement.

L'Établissement fait des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Comparabilité des exercices : les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 relatifs aux postes du chiffre d'affaires net, de la variation de stock sur les projets ainsi que des autres charges externes ont été reclassés afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024. La variation de stock sur les projets n'a pas lieu d'exister pour le Fonds Belval puisqu'au moment de la reprise par l'État d'un projet clôturé, toutes les dépenses cumulées en compte de stock sont soldées par le remboursement de l'État ; ces dépenses sur les projets repris par l'État ne doivent pas avoir un impact sur le chiffre d'affaires net car le Fonds Belval ne procède pas à une vente d'immeubles mais à un transfert à l'État conformément à la « Convention de reprise par l'État des immeubles réalisés par le Fonds Belval ». Par ailleurs, il n'y a pas lieu de reprendre en autres charges externes le montant de la variation de stock sur les projets puisqu'elle n'a pas lieu d'exister dans le compte de profits et pertes du Fonds Belval.

Ces reclassements n'ont aucun impact sur le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

2.2 Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Établissement sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient. Elles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

La méthode d'amortissement est linéaire et les taux d'amortissement sont les suivants :

Immobilisations incorporelles

- Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux : 33,33 %

Immobilisations corporelles

- Installations techniques et machines : 25 %
- Autres installations et outillage : 25 % et 33 %
- Mobilier : 10 % et 25 %.

Stocks – projets en cours

Les projets en cours sont évalués au coût de revient qui comprend le prix d'acquisition des prestations des différents corps de métier intervenus sur les chantiers. L'évaluation des projets en cours est basée uniquement sur les factures contrôlées et validées par l'Établissement.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Comptes de régularisation – actif

Les comptes de régularisation actif comprennent les charges constatées d'avance qui correspondent aux charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui concernent des exercices ultérieurs.

Conversion des postes en devise

L'Établissement tient sa comptabilité en Euro.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'Euro sont convertis en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont

comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seules les pertes de change nettes non réalisées sont enregistrées au compte de profits et pertes et les gains de change non réalisés ne sont pas enregistrés.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

Comptes de régularisation – passif

Les comptes de régularisation passif comprennent les produits constatés d'avance qui correspondent aux produits comptabilisés pendant l'exercice mais qui concernent des exercices ultérieurs.

Activités de gestion des infrastructures

Les activités de gestion des infrastructures sont sous-traitées à des entreprises. Les dettes relatives aux prestations réalisées par les sous-traitants sont enregistrées en contrepartie des autres charges externes. Les créances envers les tiers ayant fait la demande de prestation sont comptabilisées en contrepartie du chiffre d'affaires.

Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles

En Euro	Valeur brute au 01/01/2024	Entrées au cours de l'exercice	Valeur brute au 31/12/24	Correct° de valeur cumulées au 01/01/24	Dotations de l'exercice	Correct° de valeur cumulées au 31/12/24	Valeur nette comptable au 01/01/24	Valeur nette comptable au 31/12/24
Immobilisations incorporelles								
- Concessions , brevets, licences, marques , ainsi que droits et valeurs similaires	804 588,91	7 934,87	812 523,78	737 811,10	24 901,94	762 713,04	66 777,81	49 810,74
Total Immobilisations incorporelles	804 588,91	7 934,87	812 523,78	737 811,10	24 901,94	762 713,04	66 777,81	49 810,74
Immobilisations corporelles								
- Constructions	1101 613,78	-	1101 613,78	1101 613,78	-	1101 613,78	-	-
- Installations techniques et machines	1180 558,29	158 377,15	1338 935,44	942 482,21	102 275,55	1044 757,76	238 076,08	294 177,68
- Autres installations, outillage et mobilier	619 180,06	41 222,10	660 402,16	545 609,87	34 533,32	580 142,84	73 570,19	80 259,32
Total Immobilisations corporelles	2 901 352,13	199 599,25	3 100 951,38	2 589 705,86	136 808,87	2 726 514,38	311 646,27	374 437,00
Total Immobilisations	3 705 941,04	207 534,12	3 913 475,16	3 327 516,96	161 710,81	3 489 227,42	378 424,08	424 247,74

Note 4 – Stocks – Projets en cours

Le montant des projets en cours s'élève à 408 684 936 EUR au 31 décembre 2024 (2023 : 376 990 166 EUR). Le détail par projet est le suivant :

	Projets en cours au 31/12/2024	Projets en cours au 31/12/2023	Variation encours 2024/2023	Montants empruntés au 31/12/2024
La Maison des Sciences Humaines (1)	69 642 947,79	67 126 472,72	2 516 475,07	-
Aménagements urbains	59 840 441,91	59 391 111,72	449 330,19	827 459,48
Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud	121 055 591,28	118 612 233,56	2 443 357,72	392 450,06
Équipement des bâtiments de la Cité des Sciences	82 567 214,78	74 616 693,62	7 950 521,16	315 588,95
Les Archives nationales	38 952 469,67	24 740 053,86	14 212 415,81	184 601,48
Esch 2022 – Capitale européenne de la Culture (2)	28 968 321,35	27 502 581,06	1 465 740,29	-
Centre sportif (3)	5 487 168,25	-	5 487 168,25	591 541,69
Réaménagement du Bâtiment administratif	793 652,57	145 338,75	648 313,82	785 050,36
Sous-total projets en cours	407 307 807,60	372 134 485,29	35 173 322,31	3 096 692,02
Études préliminaires et autres (3)	13 771 28,60	4 855 680,63	3 478 552,03	6 004 644,50
Total projets	408 684 936,20	376 990 165,92	31 694 770,28	9 101 336,52

La variation de 35 173 322 EUR sur les projets en cours entre 2023 et 2024 correspond aux dépenses sur les projets en cours ; cette variation s'explique principalement par les Archives nationales, le projet Equipement des bâtiments de la Cité des Sciences, le projet Centre sportif qui est passé du statut de pré-étude en projet en cours, la Maison des Sciences humaines, le projet Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud et le projet Esch 2022, Capitale européenne de la culture.

Au niveau des études préliminaires, la variation de -3 478 552 EUR entre 2023 et 2024 correspond

à la fois au transfert du projet Centre sportif en projet en cours (-4 596 569 EUR) et aux dépenses sur les pré-études (principalement le projet Maison de l'Environnement I et II et parking souterrain, le projet Laboratoires ingénieurs, le Space Campus phase 1 (Halle Esric) et les Logements Porte de France).

Le projet Maison des Sciences Humaines a fait l'objet d'un dossier de décompte définitif en décembre 2024. Le solde de la ligne de crédit de ce projet a été remboursé par l'État au 31 décembre 2024. La convention de reprise par l'État sera établie en 2025.

(1) La ligne de crédit résiduelle du projet Maison des Sciences humaines a été entièrement remboursée par la Trésorerie de l'État au 31 décembre 2024.

(2) Le financement du projet Esch 2022 est imputable sur les crédits du budget des dépenses en capital du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

(3) Le projet Centre sportif est passé de la ligne de crédit des études préliminaires à une ligne de crédit spécifique à ce projet. Ainsi, le montant de 4'855'680.63 EUR repris en 2023 comprend entre autres les frais de pré-études du projet Centre sportif. Les coûts inhérents aux pré-études des projets non encore votés sont repris sous la rubrique « Études préliminaires et autres »

Note 5 – Comptes de regularisation

Les comptes de régularisation à l'actif sont principalement constitués des charges constatées d'avance, c'est-à-dire des factures payées fin de l'année 2024 mais qui concernent l'année 2025. On retrouve essentiellement les primes d'assurances pour un montant de

377 059 EUR. Les comptes de régularisation au passif sont constitués d'acomptes reçus en 2023 pour des locations de salles pour des événements clients qui ont eu lieu en 2024. Il n'y a pas eu d'acompte reçu en 2024 pour les événements clients de 2025.

Note 6 – Capital souscrit

Conformément à la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval, l'Établissement

est doté d'un capital initial de 3 500 000 EUR.

Note 7 – Dettes envers des établissements de crédit

Conformément à l'article 3 de la loi du 8 juillet 2021 modifiant la loi modifiée du 25 juillet 2002, le Fonds Belval est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus ainsi que du montant total des frais d'étude. Afin de financer les projets de construction prévus par les lois et motions respectives autorisant ces investissements, une convention de crédit garantie par l'État est établie pour chaque projet. Cette garantie de l'État est d'une durée de cinquante ans à partir de la date d'entrée en vigueur de la loi du 25 juillet 2002.

De plus, deux lignes de crédit garanties par l'État pour le financement des études préliminaires sur les projets non encore votés ont été accordées au Fonds Belval. Les montants utilisés pour chacun des projets seront respectivement déduits de chacun des emprunts futurs en relation avec lesdits projets.

La dette envers les banques s'élève à 9 101 337 EUR au 31 décembre 2024 (2023 : 14 160 670 EUR), soit une baisse relative de 5 059 333 EUR. Les dettes

sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an correspondent aux factures fournisseurs qui ne sont pas réglées et aux factures à recevoir au 31 décembre 2024.

Les dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an correspondent aux montants des retenues de garantie. Celles-ci ne seront dues que lors de la réception des travaux.

Variation des dettes envers les établissements de crédit	Montant (en EUR)
Montant des dettes au 31/12/2023	14 160 670
Dépenses sur projets en cours du 01.01 au 31/12/2024	27 136 133
Montant des dettes avant remboursement de l'Etat (31/12/2024)	41 296 802
Remboursement de la Trésorerie de l'Etat au 31/12/2024	-32 195 466
Montant des dettes au 31/12/2024	9 101 337
Différence entre 2023 et 2024	-5 059 333

Note 8 – Dettes sur achats et prestations de services

Les dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an correspondent aux factures fournisseurs qui ne sont pas réglées et aux factures à recevoir au 31 décembre 2024.

Les dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an correspondent aux montants des retenues de garantie. Celles-ci ne seront dues que lors de la réception des travaux.

Note 9 – Autres dettes

Le montant des autres dettes au 31 décembre 2024 d'un montant de 405 902 184 EUR (2023 : 370 853 038 EUR) se décompose de la façon suivante :

Nature des Autres Dettes	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Financement du projet Esch 2022 par l'État Luxembourgeois (1)	35 330 000	32 500 000
Dettes envers l'État Luxembourgeois pour les projets (2)		
Aménagements urbains	58 900 000	58 900 000
Maison des Sciences Humaines	69 695 466	65 500 00
Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud	121 400 000	118 400 000
Équipements des bâtiments de la Cité des Sciences	79 200 000	73 200 000
Archives nationales	36 000 000	22 000 000
Centre sportif	5 000 000	0
Autres dettes (3)	376 719	353 038
Total	405 902 184	370 853 038

(1) Financement du projet Esch 2022 par l'État Luxembourgeois – Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 16 mars 2020 relative à la réalisation des infrastructures et aménagements pour la « Capitale européenne de la culture 2022 à Belval », l'enveloppe budgétaire autorisée par le législateur pour la réalisation du projet s'élève à 35 330 000 EUR. Cette enveloppe est imputable sur les crédits du budget des dépenses en capital du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics. Une première tranche de 9 000 000 EUR a été versée pour l'exercice budgétaire 2020, suivie d'une deuxième tranche de 17 000 000 EUR courant de l'année 2021, une troisième tranche de 6 500 000 EUR a été versée en 2022 et la dernière tranche d'un montant 2 830 000 EUR a été perçue en 2024. Ces montants sont repris dans les comptes du Fonds Belval en tant que dette envers l'État.

(2) Dette envers l'État Luxembourgeois pour 6 projets en cours – La Trésorerie de l'État a effectué un remboursement partiel anticipé au 31 décembre 2024 de 6 lignes de crédit pour un montant total de 32 195 466 EUR. Le détail du remboursement par projet est le suivant : Maison des Sciences Humaines (4 195 466 EUR), Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud (3 000 000 EUR), Équipements des bâtiments de la Cité des Sciences (6 000 000 EUR), Archives nationales (14 000 000 EUR) et le Centre sportif (5 000 000 EUR). Ce remboursement vient diminuer la dette envers la banque et augmenter la dette envers l'État au niveau du passif du bilan.

Le projet Maison des Sciences Humaines a fait l'objet d'un décompte définitif en 2024 et la ligne de crédit résiduelle (4 195 466 EUR) a été remboursée par l'État au 31 décembre 2024. Ce montant est ainsi repris dans la catégorie des dettes envers l'État. La « Convention de reprise par l'État des immeubles réalisés par le Fonds Belval » sera établie pour ce projet courant de l'année 2025.

(3) Autres dettes – Les autres dettes d'un montant de 376 719 EUR au 31 décembre 2024 (2023 : 353 038 EUR) concernent principalement la dette envers l'État pour la vente d'énergie issue des installations photovoltaïques financées par le Fonds Climat et Énergie et qui sont installées sur les immeubles concernés.

Note 10 – Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires comprend les activités de gestion des infrastructures s'élevant à 21 446 580 EUR au 31 décembre 2024 (2023 : 21 810 347 EUR) et les recettes d'exploitation de la Cité des Sciences (parking, événementiel conférencier et culturel, visites guidées, location commerces et autres) pour un montant de 2 160 755 EUR au 31 décembre 2024 (2023 : 2 116 348 EUR).

Afin d'assurer la comparabilité des exercices, la ligne « Chiffre d'affaires net » du compte de profits et pertes a été révisée pour l'exercice 2023. Cette révision concerne les montants des

projets clôturés de la Maison du Nombre, des Arts et Étudiants, ainsi que de la Maison du Livre, qui avaient été précédemment comptabilisés en tant que Chiffre d'affaires. Il est important de noter que ce reclassement n'a aucun impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2023. En effet, les montants des projets clôturés ne doivent pas être inclus dans le Chiffre d'affaires, car le Fonds Belval ne procède pas à la vente des immeubles une fois leur construction achevée ; ceux-ci sont transférés à l'État conformément à la « Convention de reprise par l'État des immeubles réalisés par le Fonds Belval ».

Note 11 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 8 127 822 EUR au 31 décembre 2024 (2023 : 6 927 630 EUR). Ils sont principalement composés de la dotation de fonctionnement de

8 125 000 EUR (2023 : 6 684 917 EUR) qui a été allouée par l'État à l'Établissement pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Note 12 – Personnel

A la date du 31 décembre 2024, l'effectif du Fonds Belval est de 57 personnes (2023 : 53 personnes).

Note 13 – Rémunérations allouées aux membres du conseil d'administration

Les tantièmes et indemnités versés aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent

à 129 596 EUR au 31 décembre 2024 (2023 : 111 854 EUR).

Note 14 – Engagements financiers

Le montant des engagements pris dans le cadre des projets de loi par le Fonds Belval s'élève au 31 décembre 2024 à 528 850 094 EUR (2023 : 501 095 030 EUR). La hausse globale entre 2023 et 2024 d'un montant de 27 755 064 EUR s'explique par une hausse du montant des engagements pour les projets Centre sportif (12 544 506 EUR),

Archives nationales (5 515 314 EUR), l'Équipement des bâtiments de la Cité des Sciences (2 975 661 EUR), le réaménagement du Bâtiment administratif à Belval (1 777 983 EUR), la Maison des Sciences Humaines (1 640 394 EUR), et les autres projets en cours.

Le montant des emprunts et conventions de crédits garantis par l'État relatif aux lois votées et motions s'élève à 601 240 000 EUR au 31 décembre 2024 (2023 : 486 920 000 EUR). Le montant utilisé au 31 décembre 2024

s'élève à 3 096 692 EUR (2023 : 6 427 951 EUR). La baisse entre 2023 et 2024 d'un montant de 3 922 801 EUR s'explique par le remboursement partiel de l'État sur 6 lignes de crédit (cf. notes 7 et 9). Il convient de préciser que le projet « Réaménagement du Bâtiment administratif à Belval » a été ajouté dans cette catégorie en tant que motion.

Dans le cadre des pré-études, le montant des emprunts et conventions de crédits garantis par l'État est de 17 762 000 EUR (2023 : 17 762 000 EUR). Le montant de 6 004 645 EUR (2023 : 7 232 488 EUR) est utilisé au 31 décembre 2024. La baisse de 1 227 843 EUR entre 2023 et 2024 résulte à la fois du transfert des frais d'études du projet Centre sportif vers une ligne de crédit spécifique à ce projet et des dépenses sur les études en cours pour les projets Maison de l'Environnement I et II, les laboratoires ingénieurs, le Space Campus 1 (Halle Esric), les logements Porte de France et d'autres études.

Note 15 – Litiges en cours – provisions pour risques et charges

Au cours des exercices 2006 à 2023, le Fonds Belval a été confronté, dans le cadre de la construction de ses projets, à des litiges dont le risque pour l'établissement est évalué à 148 473 EUR (2023 : 3 846 506 EUR). Cependant, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas les provisionner. Actuellement, le Tribunal a rendu son jugement le 28 février 2025, il a débouté la partie adverse de sa demande en paiement des factures et l'a condamnée au paiement d'une indemnité de procédure de 1 000 EUR au Fonds Belval. La partie adverse peut faire appel endéans un délai de 40 jours à compter de la signification du jugement précité.

En effet, pour les litiges pour lesquels le Fonds Belval recevrait des indemnités des parties adverses, dans le cas de projets en cours lesdites indemnités seraient comptabilisées au crédit du projet et viendraient diminuer le coût des projets ; dans le cas de projets ayant fait l'objet d'un décompte final et d'un transfert vers l'État suivant la Convention de reprise par l'État, lesdites

indemnités seraient reversées par le Fonds Belval à l'État.

S'agissant des litiges pour lesquels le Fonds Belval serait amené à indemniser la partie adverse, dans le cas de projets en cours lesdites indemnités seraient comptabilisées sur les projets et viendraient augmenter le coût des projets ; dans le cas de projets ayant fait l'objet d'un décompte final et d'un transfert vers l'État, lesdites indemnités seraient à payer par l'État.

Suivant la « Convention de reprise par l'État des immeubles réalisés par le Fonds Belval pour le compte de l'État conformément à la loi modifiée du 25 juillet 2002 », l'État se substitue au Fonds Belval auprès de tous les tiers comme débiteur de toutes les dettes et de toutes les obligations y afférentes ; il en est de même des droits et obligations éventuels résultant des litiges en cours ou à venir, en relation avec la réalisation des immeubles énumérés dans lesdites conventions de reprise par l'État.

Note 16 – Évènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la clôture.

1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
Tél.: + 352 26 840-1
Email: fb@fonds-belval.lu
www.fonds-belval.lu

Maquette

Talk2u

Impression

Novembre 2025
ISBN 978-2-9199663-7-0

Crédits photos

© Fonds Belval sauf
© Michel Zavagno - Blitz : couvertures
© Claude Piscitelli : p. 4, 6, 10, 11⁵, 11¹², 11¹⁴, 11¹⁵, 11¹⁷, 11¹⁸, 24, 30, 36
© ZOOMonU : p. 8
© HelloMikee - Envato : p. 26
© Rawpixels : p. 28
© Fernande Jourdain : p. 28
© Laura Paredis - Pexels : p. 29
© Vorona - Envato : p. 38
© Sobolevskyi - Envato : p. 41.

